



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/18533
22 décembre 1986
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE EN DATE DU 21 DECEMBRE 1986, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DE LA MISSION PERMANENTE DE
LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN AUPRES DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur et le triste devoir de vous informer qu'aujourd'hui, le régime iraquien, poursuivant sa politique de violation des règles du droit international humanitaire, a porté des attaques sauvages sans précédent contre des quartiers résidentiels de la ville de Bakhtaran. A 12 h 30 et 16 h 18 - alors que les rues de la ville étaient des plus animées - des avions militaires irakiens ont bombardé des quartiers exclusivement civils de la ville, tuant et blessant des centaines de civils innocents, femmes et enfants pour la plupart; selon les indications disponibles à ce stade, les victimes sont au nombre de 88 martyrs civils et plus de 800 blessés.

Le caractère grave et la tendance à l'escalade des attaques irakiennes contre les civils durant les dernières semaines créent un grave danger pour les populations civiles des deux pays. Il est donc impératif que les organes appropriés de l'Organisation des Nations Unies, spécialement le Conseil de sécurité, n'épargnent aucun effort pour prévenir la poursuite de l'escalade de ces actes irakiens illégaux. En raison de l'étendue et de la gravité de cette manifestation la plus récente du mépris de l'Iraq pour les règles du droit international applicables à la conduite des hostilités, le Gouvernement de la République islamique d'Iran vous prie d'envoyer immédiatement l'équipe d'experts des Nations Unies en poste à Téhéran sur les lieux de ces attaques en mission d'inspection.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer la présente lettre en tant que document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim,

(Signé) Mohammad Javad ZARIF